

## ANNEXE «B»

(Voir p. 3385)

## AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

## QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ

Le MARDI 17 MAI 1988

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

## QUATORZIÈME RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le 9 février 1988 à examiner et faire rapport sur le rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées», ainsi qu'à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la Stratégie nationale sur la garde des enfants, demande respectueusement que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de son enquête.

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président*

ARTHUR TREMBLAY

## ANNEXE (A) AU RAPPORT

## SOUS-COMITÉ SUR LA GARDE DES ENFANTS

(COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES  
ET DE LA TECHNOLOGIE)

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET  
POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>er</sup> AVRIL AU 30 JUIN 1988

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du jeudi 9 février 1988:

«Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Tremblay, au nom de  
l'honorable sénateur Spivak, propose, appuyé par  
l'honorable sénateur Macquarrie,

Que, nonobstant son ordre de renvoi du 5 mai 1987, le Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à poursuivre son étude du rapport final du Comité spécial de la Chambre des communes sur la garde des enfants, intitulé: «Des obligations partagées»;

Qu'il soit aussi autorisé à étudier la Réponse fédérale audit rapport final incluant la stratégie nationale sur la garde des enfants; et

Que le Comité présente son rapport au plus tard le 30 juin 1988.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

*Le greffier du Sénat*  
CHARLES A. LUSSIER

Extrait des procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie du jeudi 9 février 1988:

«L'honorable sénateur Bonnell propose, -

Que le Sous-comité ad hoc sur la garde des enfants devienne le Sous-comité sur la garde des enfants, et qu'il soit responsable de l'étude de l'ordre de renvoi du Comité selon le plan de recherche proposé; que les mêmes sénateurs soient retenus comme membres du sous-comité, notamment les honorables sénateurs Gigantès, Marsden, Robertson, Rousseau et Spivak; et que les honorables sénateurs Spivak et Marsden continuent d'occuper les postes de présidente et de vice-présidente respectivement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

*Le greffier du Comité*  
DENIS BOUFFARD

## SOMMAIRE

Services professionnels et autres	13 600 \$
Autres dépenses	<u>900</u>
	14 500 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité le 22 mars 1988.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.